

NATIONS UNIES
Opération des Nations
Unies en Côte d'Ivoire



UNITED NATIONS
United Nations Operation
in Côte d'Ivoire

Retranscription du point de presse hebdomadaire de l'ONUCI

(Abidjan, le 20 janvier 2010)

Kenneth Blackman (Porte-parole de l'ONUCI) : Bonjour Mesdames et Messieurs. Bienvenue à la conférence de presse hebdomadaire de l'ONUCI. Nous avons avec nous le Coordonnateur Humanitaire, M. Ndolamb Ngokwé, qui vous fera le point de la situation humanitaire, notamment dans l'Ouest, et M. Simon Munzu, qui fera le point de la situation des droits de l'homme. Avant de passer le micro à M. Munzu, j'aimerais vous informer de l'adoption de la nouvelle résolution sur la Côte d'Ivoire, la 1967, qui a été approuvée hier à l'unanimité par le Conseil de Sécurité. *A ma connaissance c'est la première pour l'année, ce qui atteste peut-être à l'importance que la communauté internationale accorde à la Côte d'Ivoire, et surtout la volonté de la communauté internationale de voir une sortie de crise réussie dans ce pays.* La nouvelle résolution prévoit notamment le déploiement de 2.000 troupes additionnelles et le remplacement de 60 policiers de l'ONU par autant de membres des unités de police constituées. Les unités de police constituées ou FPU [en anglais *Formed Police Units*] sont des policiers spécialisés dans la gestion des foules et le maintien de l'ordre. La résolution 1967 prévoit également l'envoi d'hélicoptères additionnels. **Ce renfort est nécessaire pour permettre à la mission de mieux remplir son mandat, surtout son mandat de protection des populations civiles.** Par ailleurs, la résolution exige des parties ivoiriennes qu'elles remplissent leur obligation de respecter la sécurité du personnel de l'ONU, et qu'elles respectent la liberté de mouvement des forces impartiales. Elle demande urgemment que le blocus de l'Hôtel Golf soit levé sans délai. Elle exige la cessation immédiate de l'utilisation de médias, et surtout la RTI, pour la dissémination d'informations fausses et pour l'incitation à la haine et la violence, y compris contre l'ONU et surtout l'ONUCI. L'autre information que j'avais pour vous est que, sur le plan humanitaire, l'ONUCI continue de venir en aide aux populations. C'est ainsi que la mission a apporté des soins médicaux cette semaine à des hommes et femmes blessés par les forces de sécurité du camp du président sortant dans la commune d'Attecoubé. Entre mardi et mercredi, par exemple, la mission a prodigué des soins médicaux à 17 personnes qui ont été emmenées ici par des riverains suite aux descentes dans le quartier Bori Bana par les éléments du camp du Président Gbagbo. La plupart avaient été blessées par balles, et deux personnes sont mortes. Sans plus tarder je vais céder la parole à M. NDolamb Ngokwey

NDolamb Ngokwey (Coordonnateur humanitaire): Merci et bonjour : Comme vous le savez, nous avons effectué une seconde mission humanitaire vendredi, samedi et dimanche à Danané, Man et Duékoué. C'était pour faire le point de la situation humanitaire, mais aussi coordonner notre réponse et enfin continuer de plaider avec les autorités en ce qui concerne l'accès aux populations déplacées mais aussi la protection des civils. Quelle est la situation que nous avons rencontrée ?

En terme de nombre de déplacés, nous continuons pour le moment à utiliser le chiffre de 16000 personnes au total dont 13000 à Duékoué et le reste reparti entre Man et Danané. J'en profite pour vous rappeler que parmi les personnes en mouvement, il y en a qui ont traversé la frontière. Donc ils sont allés au Liberia et là pour le moment, nous avons près de 29000 ivoiriens. Et il y a pratiquement 500 par jour qui traversent la frontière. Ce qui est frappant, c'est que le nombre de personnes déplacées ne diminue pas parce que le sentiment d'insécurité continue. Ce qui est frappant aussi, c'est que nous avons découvert qu'en plus des déplacés qui sont dans les différents centres de Duékoué Danané et Man, on découvre aussi des déplacés dans d'autres villages, déplacés généralement mêlés à la population ou pris en charge par des familles d'accueil. Par exemple, à Bangolo, Mapleu et Kahi, on a découvert qu'il y a des personnes déplacées là bas. Un recensement est en cours pour déterminer leur nombre exact. Je voudrais aussi vous signaler que lors de cette mission, nous avons pu confirmer qu'il y a eu effectivement 8 cas de violences sexuelles bien établis et que de ces 8 cas, la plupart, c'est-à-dire 6 concernent des mineurs dont des mineurs de 6,8, et 9 ans. Ce sont des viols confirmés puisque des organisations humanitaires ont pris ces personnes en charge sur le plan sanitaire et sur le plan psychosocial. Je voudrais aussi vous dire en termes de réponse que la distribution des vivres a commencé. Au fait quand nous sommes arrivés, il y avait une distribution en cours à Danané, la même chose à Duékoué et Man. Des rations ont été fournies pour deux semaines. Donc pour les deux prochaines semaines les besoins alimentaires sont couverts. Il y a eu aussi un aménagement d'abri temporaire, distribution d'eau, de kit d'hygiène. Il y a eu construction de latrines. Il y a eu des efforts pour la protection des femmes et des enfants et nous avons livré des équipements médicaux, des médicaments et des vaccins. Y compris des kits d'éducation et des kits récréatifs pour les enfants. Laissez-moi souligner une fois de plus le rôle très spécial que les organisations locales jouent en plus de la communauté humanitaire. Les autorités locales elles-mêmes aussi jouent un rôle de la même manière que les volontaire participent à l'organisation et à la gestion de ces sites. Je voudrais donc saluer une fois de plus la solidarité nationale qui se manifeste en plus de la réponse de la communauté internationale humanitaire. Je ne voudrais pas oublier les déplacés eux-mêmes. La façon dont ils s'organisent, la façon dont ils s'essaient de gérer leurs problèmes. Je crois qu'une anecdote illustrerait le point que je voudrais faire. Quand nous étions à la mission protestante de Duékoué--puisqu'il y a deux missions a mission catholique et la mission protestante--un monsieur nous expliquait tous les défis qu'ils affrontent et comment ils essaient de les résoudre, donc ça m'a paru un monsieur très bien informé de la gestion. Un des organisateurs et au moment où il nous faisait visiter l'endroit où les déplacés dorment, il a dit : « mais moi par exemple je dors là-bas. Je lui ai dit pourquoi vous dormez là-bas et il dit qu'il est lui-même déplacé. Ce monsieur était lui-même un déplacé mais il était complètement impliqué dans la gestion du camp. Je voudrais donc saluer ce genre d'effort. Quels sont les grands défis que nous avons

maintenant ? Le tout premier, je crois, est un défi d'espace. J'ai répété à Duékoué, à la mission catholique ce n'est pas possible que cet espace réduit contienne 13000 personnes. Les autorités locales et les autorités religieuses elles-mêmes ont identifié un site alternatif. Il nous a été assuré qu'avant la fin de la semaine, une partie des déplacés pourra être mis sur ces sites. Et nous avons le HCR et l'OIM qui vont aider à organiser ces nouveaux emplacements. De la même manière, à Danané, là où se trouvent les déplacés maintenant, c'est une école. Et nous savons tous que l'école doit être utilisée pour l'enseignement. Donc avec les autorités locales, les autorités militaires comme civiles, un endroit alternatif a été trouvé et nous avons visité cet endroit. C'est un ancien centre de transit du HCR et on est en train de le réhabiliter. Avant la fin de la semaine, on pourra donc déplacer aussi une partie de la population de Danané. C'était le premier grand défi l'espace et on est en train de le résoudre. Le deuxième défi, c'est l'accès humanitaire. Il faut que nous puissions avoir accès à ces populations. Jusqu'à présent, les autorités nous ont assuré de cet accès et effectivement, nous continuons à en bénéficier. Nous devons continuer aussi à essayer de relever le défi de la protection des civils, des femmes et des enfants et finalement le défi de l'éducation. Comme je vous le disais, en raison de la situation qui prévaut dans cette zone, les enfants ne vont pas à l'école. Nous sommes préoccupés par cela puisque aller à l'école, c'est aussi un droit dont les enfants doivent jouir. Mardi, comme vous l'avez appris par la presse, nous avons lancé à Genève, un appel de fond de près de 32000 000 de dollars pour la Côte d'Ivoire et les 5 pays voisins et nous pensons que ces fonds vont nous permettre d'avoir une réponse encore plus efficace et mieux coordonnée. Merci.

KB : Merci M Ngokwey. Je passe maintenant la parole à M. Simon Munzu.

Simon Munzu (Directeur de la Division des Droits de l'Homme de l'ONU): Mesdames et monsieur bonjour. Comme nous l'avons fait depuis maintenant trois semaines chaque jeudi, j'ai le devoir de vous faire le point sur la situation des droits de l'homme depuis notre dernière rencontre ici jeudi dernier. Et je le ferai en termes des cas de décès, de cas de disparitions, des violences sexuelles enregistrées, mais aussi j'évoquerai avec vous les atteintes au droit économique, social et dans une certaine mesure même culturel des populations. En ce qui concerne les cas de décès, l'ONU, à travers sa division des droits de l'homme, a répertorié 13 nouveaux cas de personnes tuées dont une femme et ces personnes ont été tuées, soit par les éléments des différentes unités des forces armées, des forces de défense et de sécurité, soit par des membres de certaines milices et ce décompte macabre m'amène à indiquer aujourd'hui qu'il ya eu en plus des 247, le chiffre ou nous étions la semaine dernière. Si on ajoute les 13, ça nous amène à 260. En ce qui concerne les disparitions, nous avons enregistré 7 nouveaux cas au cours de cette semaine parmi lesquels, une jeune dame de 17 ans. Ce qui porte à 68, le nombre total des personnes portées disparues. Relativement aux violences sexuelles, pendant la période en revue, nous avons enregistré 23 cas de viol dont 19 dans la zone de Duékoué, notamment au quartier dit Doguehi. Suivant les informations que nous possédons, ces viols ont été commis par des miliciens à Duékoué. Les autres cas ont été documentés à Abidjan, à Bouaké et à Man. Un fait marquant, c'est qu'à Abidjan, un jeune homme membre du RHDP qui était parmi ceux qui avaient été arrêtés lors de la descente des forces de défense et de sécurité au siège du PDCI-RDA, qui est aussi le quartier général du

RHDP, il ya quelques semaines ; ce jeune homme a été sodomisé le 15 janvier, par huit éléments de la garde républicaine qui voulaient lui extorquer des informations sur certains de ces camarades du RHDP. Les autres cas de violences sexuelles et notamment de viol dont l'une des victimes est âgée de 4 ans ont été perpétrés par des voisins ou encore des parents proches des victimes. Pour clore le chapitre relatif aux droits civils et politiques, puisse que ce que je viens de vous donner est relatif au droit civil et politique du citoyen, permettez moi d'indiquer que les 63 membres du RHDP et sympathisants de cette formation politique qui avaient été arrêtés le 4 janvier 2011, lors de l'attaque du siège du PDCI, ont été tous libérés. La dernière libération est intervenue avant-hier, le 18 janvier 2011. Toutefois, presque tous ses militants vivent dans la peur et la crainte d'être soit arrêtés à nouveau, soit de subir d'autres exactions encore. Nous le savons parce que bon nombre d'entre eux sont venus vers nous pour effectivement exprimer cette crainte et demander à l'ONUCI, une protection physique, ce que nous ne sommes pas toujours en mesure de leur accorder. S'agissant maintenant des droits économiques, sociaux et culturels, pour comprendre cela, je pense qu'il y a lieu de relever que les lieux où les exactions civiles et politiques se commettent, par exemple Lakota, Abobo Pk18, Duékoué, Abobo parlement avocadier, Anyama, Yopougon saint Pierre, Adjamé, ces localités sont là où on a remarqué l'un ou l'autre des deux phénomènes. D'une part, l'action des éléments des forces de défense et de sécurité à l'encontre des populations. D'autre part, les jeunes gens qui se donnent pour mission d'obtenir le respect du mot d'ordre de pays morts décrété par le RHDP. Ce dernier phénomène a deux aspects. Premièrement, comme ici à Attecoubé, pas loin du siège de l'ONUCI, hier et avant-hier, les forces de défense et de sécurité ont exercé la force létale contre des jeunes gens mais sous prétexte que ces jeunes gens avaient érigé des barricades notamment à travers des pneus et autres méthodes, les pneus brûlés pour empêcher les gens de circuler, de vaquer à leurs occupations. Autrement dit, ces jeunes gens étaient là pour faire respecter le mot d'ordre de l'opération «pays mort.» Mais l'autre aspect de cela, c'est justement que ce mot d'ordre a eu pour conséquences dans plusieurs localités du pays y compris certains quartiers d'Abidjan, l'entrave à la liberté de mouvement des populations, les écoles qui n'ont pas pu fonctionner, privant ainsi les élèves et étudiants de leurs droits à l'éducation. Les activités commerciales qui n'ont pas pu se dérouler en raison de l'absence de moyens de transport ou tout simplement l'empêchement d'aller à destination, la perturbation des services dans les structures sanitaires et j'en passe. Autant de choses qui portent atteinte au droit économique, au droit social des populations. Devant ces situations, nous ne pouvons que répéter l'appel que nous ne cessons de lancer à l'endroit de toutes les parties prenantes, et d'interpeller les uns et les autres. A l'endroit du camp du président Gbagbo, et notamment des forces de défense et de sécurité ou des miliciens liés à ce camp, il y a lieu de renouveler encore une fois, l'appel à ce que les exactions commises contre des civils, des populations cessent. Ces populations ont exercé un droit de vote qui leur est reconnu par la constitution ivoirienne. C'est le lieu de souligner d'ailleurs que la constitution ivoirienne consacre les 23 premiers articles à des questions des droits de l'homme. Pourquoi doivent-elles payer le prix pour avoir exercé un droit qui leur est reconnu par la constitution de ce pays ? Que ce soit le fait d'avoir voté, que ce soit le fait d'appartenir à une formation politique. Tout cela est garanti par la constitution. D'où vient-il que 4 semaines, 6 semaines, 8 semaines après, ces paisibles civils,

citoyens, résidents de Côte d'Ivoire selon le cas, aient à payer le prix aujourd'hui. En ce qui concerne le camp du président Ouattara, le RHDP, là encore si l'appel du mot d'ordre de pays mort peut être considéré par certaines personnes comme un instrument à caractère politique, il faut qu'on ne perde pas de vue les lourdes conséquences de son utilisation pour les droits économiques, sociaux voire culturels des populations tels que je l'ai indiqué toute à l'heure. Des deux côtés donc, on doit se dire que la sortie de la crise passe par les négociations entre les hommes politiques qui sont engagés, inter-ivoiriens, facilités ou assistés par la communauté internationale à tous les niveaux, sous-régionale, régionale et internationale, sans que les populations soient impliquées surtout si c'est pour l'impliquer de manière négative telle que cela s'est fait jusqu'ici. Et notre souci s'exprime à l'endroit de toutes les victimes, quelle que soit leur obéissance politique, d'autant plus que plusieurs d'entre elles n'ont même pas d'obéissance politique. En ce qui nous concerne, prenons par exemple le cas des éléments des forces de défense et de sécurité qui ont perdu la vie pendant ces incidents. Il ya lieu de relever qu'avant qu'ils ne deviennent élément des forces de défense et de sécurité, ils sont le fils de quelqu'un. Pour certains c'est le conjoint de quelqu'un, pour d'autres c'est le parent, le père de quelqu'un. Et quand ils sont atteints, c'est leur famille qui est atteinte en même temps. Donc que la sagesse revienne dans cette affaire. Que chacun ait le sens de la retenue et qu'on cesse de part et d'autre de tenir la population en otage pendant cette période de crise.

Pour terminer, je voudrais partager avec vous la situation concernant le centre d'appel qui existe et que vous connaissez très bien et qui jusqu'ici sert aux populations comme canal, mécanisme de saisine si vous voulez, aux exactions qu'elles subissent. Nous continuons donc de recevoir plusieurs appels à ce centre notamment sur la situation des droits de l'homme à Abidjan, à Issia, à Lakota, San Pedro, Yamoussoukro, Zuénoula et Duékoué. A Abidjan comme vous le savez tous, les zones les plus affectées par ces exactions donc les zones à partir desquelles nous recevons le plus grand nombre d'appel sont : Abobo Pk18, Abobo avocatier, Attecoube, Adjame, Anyama, Bingerville et Williamsville. Pendant la semaine écoulée, le centre d'appel a enregistré 218 appels signalant des cas d'arrestations arbitraires, d'exécutions sommaires, des exactions commises par les milices et jeunes patriotes, des cas de recrutements et de formations de jeunes à la résistance armée. Je termine en indiquant que l'ONUCI et particulièrement sa Division les droits de l'homme, sont déterminés à faire leur travail dans tous les domaines et spécifiquement celui des droits de l'homme pendant cette période difficile en Côte d'Ivoire. Vous remarquez que nous ne sommes pas les seuls. Au cours de ces derniers jours, nous avons eu à recevoir des collègues membres des différentes organisations internationales des droits de l'homme surtout du côté des organisations non gouvernementales, des ONG internationales, notamment Human Right Watch et Amnesty international qui s'intéressent particulièrement à la situation ici, et qui, au cours de cette semaine, ont dépêché des missions d'enquêtes en Cote d'ivoire. Des relations de collaboration avec tous ces autres acteurs, parce que nous pensons que sur le plan national et international, chacun de nous doit être concerné par la situation des droits de l'homme dans ce pays et chacun de nous devrait porter sa contribution à les faire cesser.

KB: Merci Simon. Vous pouvez poser vos questions maintenant, prière de décliner votre nom et le nom de votre institution. On commence ici, puis là, puis là.

Fortuné Kouassi (Associated Press): *Good morning sir. My name is Fortuné Kouassi. I am just right here for AP (Associated Press). I've got some questions for you sir. One, why do you need 2000 men again? Second, don't you think that it would provoke anger amongst people in the Gbagbo camp? The last one, you are bringing back two helicopters for battles, two helicopters to hunt. Why do you need two helicopters to protect people, civilian right here in Abidjan? Thanks very much.*

SM: First of all, as you can see, at this press conference there is no one from the UNOCI military and the question you are asking has to do with troops that are meant to fulfill a military mission. But I know you journalists don't want your questions to be answered with 'well that is not for me to answer'. So let me try. First of all you understand that the resolution that has been adopted authorizing the sending of 2000 additional troops to Côte d'Ivoire is a resolution of the Security Council. And as we all know the Security Council does not arrive at a resolution without very careful study, careful discussion and without hearing from the representative of the host country. You are aware that Côte d'Ivoire has a permanent representative at the UN, has always had, and is in the person of Ambassador Youssouf Bamba. So I have no doubt that this decision was taken with the full participation of all the parties concerned, including Côte d'Ivoire through its permanent representation in New York. And that for them to have decided that it is necessary, it must indeed be necessary. And I will be the last to sit here with you and try to preach "I think thatthat it was considered necessary; that's why the world community has decided that it should be done. We can only hope that that would not, as we put it, provoke anyone. Especially that is not the first time in the history of peacekeeping that troop reinforcements are sent. Almost everywhere in Liberia we started with about 5,000 troops and we went to 7,000 and UNMIL today stands at 17,000. In DRC, it started with about 10000 and then we went to about 12000. And as you know, today in DRC we stand pretty close to more than 20,000 troops. So adding 2,000 more troops to an existing mission in Côte d'Ivoire is nothing spectacular. And I would like to hope that all parties concerned will see it like that, not put things out of context. Thank you.

FK: The last question about the helicopters.....

SM: Well I think the answer is the same. They are coming from the same source for the same reason decided by the same people.

Evelyne Aka (AFP) : *j'aimerais savoir quel sera en cas d'envoi de la Force Ouest Africaine ECOMOG, la contribution de l'ONUCI à cette Force ? De Quelle manière l'ONUCI pourra-t-elle participer à l'opération ?*

SM : Bon vous voyez peut être un intérêt à faire des spéculations, mais permettez que je ne partage pas nécessairement cet intérêt. Il n'y a pas lieu de spéculer, vous dites en cas de. Comme vous le savez même aussi

récemment qu'hier, avant de quitter ici le médiateur de l'Union Africaine, a dit clairement que la porte était ouverte pour toute méthode de sortie de cette crise. Je pense savoir qu'à tous les niveaux on continue de privilégier une sortie de crise pacifique. Pour l'instant, ne nous focalisons pas sur une intervention militaire encore moins spécifiquement de telle ou de telle origine. Ce qui est clair, c'est que si jamais on en arrivait là, ce qui n'est pas évident, soyez sûr que si l'ONUCI a un rôle à jouer, le Conseil de sécurité qui à chaque fois définit notre mandat, nous dira quel rôle jouer. Il se pourrait également que le Conseil de sécurité estime que nous n'ayons pas un rôle à jouer. On ne jouera pas de rôle. Donc, je préfère qu'on ne se livre pas à des spéculations. Comme le disent les Anglais "We'll cross that bridge and we'll get there".

Olivier Monnier (Bloomberg News) : J'ai deux questions. La première, vous avez parlé de 13 nouveaux morts au cours de la semaine dernière. Est-ce que vous pouvez un tout petit peu préciser dans quelles circonstances ces personnes sont mortes ? Dans quelle région avec un peu de détails ? La deuxième, j'ai entendu parler de personnes déplacées, réfugiées provenant de Lakota, qui seraient à Abidjan. Est-ce que vous avez aussi ces informations ? Merci.

SM : Sur la première question ou peut être la deuxième, je passerai la parole à M. Le Représentant spécial adjoint. Sur votre première question, j'ai ici la liste des 13 cas. Si vous en voulez, je vous le donne. Sinon, je pourrais vous en faire une copie. Sinon, nous avons tous les 13 cas ici en terme de lieux, nous avons le lieu, la date, le nom de la victime, l'âge de la victime, le sexe de la victime, la nationalité et des remarques en terme de, par exemple « Porté disparu depuis le 12 décembre a été retrouvé mort criblé de balles ». Un autre « Membre du RHDP a été livré par des miliciens qui serait, il a été porté disparu depuis le 7 janvier ; il a été retrouvé mort, découpé à la machette etc. ». Donc, si vous voulez des détails comme ça, on vous les donne.

NN : nous avons effectivement des informations de mouvements de populations dans tous les sens. En ce qui concerne celui que vous avez mentionné, nous essayons de le suivre pour le vérifier. Ce que je peux vous dire, c'est que lors de notre mission à l'Ouest, nous avons même trouvé des déplacés en provenance d'Abidjan. Donc les gens bougent dans toutes les directions, chacun allant là où il pense trouver une sécurité, même temporaire.

Oche Ocheegwa (News Agency of Nigeria): Please can you give us an update on the issue surrounding the mass graves? At some point, they say there were two mass graves. At another point we had three mass graves. I would want to believe probably you have an update on what is happening to them because UN was supposed to do some investigations. Then next, the relationship between the UN and Ouattara is conspicuously harmonious. Obviously on the street, we see a different kind of relationship but I am wondering: Do you have any form of communication going on with Laurent Gbagbo's government? Thank you.

KB: What I can tell you is that contrary to what you may believe there have been contacts between the mission and the camp of President Gbagbo.

SM: With respect to the first question, I know the subject of mass grave has become, let me use the term excuse me, rather “sexy”. Everybody wants to talk about it. But once again, let’s not over dramatize. I say this over and over and over again. We take seriously any allegation of the existence or discovery of a mass grave and in the past months or so; we’ve had reports of the existence or discovery of mass graves in a number of locations. In previous press conferences, we talked about Ndotré and Anyama. As recently as two days ago on the 18th we got report about a mass grave having been discovered at Lakota. We were reported that a gentleman has just been killed was taken to be buried by his relatives and when they dug the ground and wished to put him, they discovered that there were other bodies on that spot. We have report of the existence or discovery of a mass grave in Issia and so on. Now the normal thing would be that when there is an allegation of the existence of mass grave that we or other actors but preferably we should have the opportunity of going to investigate. But in all these cases that I have cited to you, UNOCI personnel military and civilian have attempted to go and investigate the facts and each time they have been prevented from getting to destination. So that we are not in a position and I repeat we are not in a position to confirm or to deny allegations of existence of mass graves in Côte d’Ivoire. But we continue to insist on all liberty of movement and a cessation of obstruction of our movement which are essential for us to be able to conduct the investigation on the basis of which alone we would be in a position to confirm or deny these stories about the existence of mass graves. Otherwise for all I know may be by end of this day we will hear another one. That will take it to five. The day after another one and we take it to six. The critical thing is that we should be allowed to go to the spots where these supposed mass graves are said to exist and conduct the necessary investigation. Thank you.

OO: You said there is some level of communication going on. Can you give us an idea of the last time you communicated with the government and what form of communication it was? What were you talking about?

SM: What I am sure even though my colleague took the first, the substantive part of your question, for this follow up, you wouldn’t mind if I jump in. I don’t think that you seriously would expect us to reveal to the media at the present time whatever discussions are going on between the United Nations in general and UNOCI in particular and either side to the current dispute. I would simply ask you to please rest assured that there is communication and that all the parties concerned are talking and that they are talking in the interest of peace in Côte d’Ivoire and with a view to arriving at a peaceful resolution of the present conflict. Thank you.

Noel Tadégnon (Reuters) : *Ma question rejoint un peu celle du premier intervenant qui parlait des 2000 éléments qui seront envoyés. En quoi leur présence va changer la situation en termes de protection des civils ?*

SM: Je pense avoir répondu à cette question. Je ne me rappelle pas si c’était en Anglais. C’était en Anglais ?

NT : *Quand on sait que là maintenant on a l’impression que l’ONUCI observe sans pouvoir protéger efficacement ces civils, quand on se*

réfère au bilan des décès, on se demande en quoi cette présence des 2000 va freiner les cas de violation des droits de l'homme.

SM: Vous savez très bien mon cher ami, que le mandat de toutes les composantes de l'ONUCI est défini par le Conseil de sécurité. Ce que le conseil a fait hier, c'était d'approuver l'envoi de ces casques bleus additionnels. Soyez sûrs qu'avant leur arrivée sur le terrain, ils auront un mandat clairement défini si l'idée c'est de leur confier un mandat spécifique. Je ne sais pas si vous n'avez peut-être pas suivi mon explication initiale qui a été en anglais, encore une fois je répète, ce n'est pas la première fois dans la vie d'une mission de maintien de paix qu'on augmente le nombre de casques bleu. J'ai relevé tout à l'heure qu'au Libéria, on a commencé par je pense 7000 on est passé aujourd'hui à pratiquement 17000 casques bleus. Au Congo, on a commencé par une dizaine aujourd'hui on va vers 22000, 23000. Donc le fait qu'en Côte d'Ivoire, l'effectif des casques bleu passe de quelques 9500 à éventuellement 11500 ne doit pas en soi être un événement parce que cela arrive dans la vie des missions de maintien de la paix, et on n'a pas nécessairement donc à chercher un mandat particulier pour cet additif. Il s'agit effectivement d'un additif et les 2000 casques bleus qui viendront auront à remplir la même mission que leurs collègues qu'ils vont trouver sur place à savoir continuer à accompagner les ivoiriens dans le processus de sortie de crise parce qu'il faut effectivement que la Côte d'Ivoire puisse sortir de cette crise.

KB S'il n'y a pas d'autres questions, merci Simon, merci Ndolamb pour votre présence et votre disponibilité à répondre aux questions. Merci chers confrères et consœurs. A jeudi prochain.

For further information, please contact:

Kenneth O. Blackman, Deputy Spokesman, Tel. : +225-20233392;
Cell phone: +225-08071584, Fax. : +225 20235107
Email: blackman@un.org,

<http://www.onuci.org>